

**DECISION MUNICIPALE****N° D24-109**

7.5

**Objet** : Demande de subvention auprès de la CAF pour équiper en petit matériel le LAEP itinérant (5 sites différents)

**Le Maire de TOURNEFEUILLE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22-26<sup>e</sup> et L 2122-23,

**VU** la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article sus visé,

**CONSIDERANT** la nécessité de rendre plus visible et attractif le lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) et faciliter son évaluation.

**D É C I D E**

**ARTICLE UN** : de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CAF pour équiper en petit matériel le LAEP itinérant (5 sites différents)

**ARTICLE DEUX** : de signer le formulaire et documents afférents à cette demande de financement.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

Fait à Tournefeuille, le 22/10/2024

Le Maire,

  
Dominique FOUCHER

Accusé de réception en préfecture  
04-24-105570-20241022-D24-109-AR  
Date de télétransmission : 23/10/2024  
Date de réception préfecture : 23/10/2024